



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2025

TITRES-RESTAURANT : LES PRINCIPALES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DE LA RESTAURATION BOYCOTTENT LES ASSISES DE LA RESTAURATION ET DES METIERS DE BOUCHE

À l'issue des plusieurs mois de discussion initiées par les différents gouvernements depuis près de 2 ans sur la réforme des titres-restaurant, l'Umih, le GHR, le SNARR sont en désaccord avec les conclusions qui ont été présentées et qui ne permettent pas un rééquilibrage pour le secteur. Nous regrettons profondément le cadre de ces échanges, où nos organisations ont davantage été informées que véritablement consultées, avec des décisions déjà arrêtées en amont.

Face à ces insuffisances, nos organisations enjoignent la ministre à ajuster son projet de loi avant son dépôt au Parlement en septembre.

Les annonces actuelles sont déconnectées des enjeux cruciaux du secteur. Dans ce contexte, nos organisations, pourtant investis dans le cadre des Assises de la Restauration et des métiers de bouche, portées par la Ministre, se retireront des prochains groupes de travail et discussions.

Nous demeurons à la disposition des parlementaires avec qui nous entretenons un dialogue constructif et propice à l'élaboration d'une réforme ambitieuse et nous porterons systématiquement l'ensemble de ces points lors de l'examen du projet de loi.

DES DECISIONS UNILATERALES QUI NE REPONDENT PAS AUX ENJEUX DU SECTEUR

Nos organisations prennent acte des décisions unilatérales annoncées par Véronique Louwagie, ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME

- **La pérennisation de l'usage des titres-restaurant en grande surface** : cette mesure est autant inacceptable que dangereuse pour l'équilibre du dispositif et la santé économique de nos entreprises et de notre secteur.



Cette dérogation, initialement temporaire et justifiée par une inflation de +6,8% en 2022, devient définitive alors que l'inflation est retombée sous les 2%. Elle constitue un cadeau injustifié à la grande distribution au détriment des restaurateurs.

LES PROPOSITIONS DU SECTEUR ONT ÉTÉ IGNORÉES

Si l'élargissement aux dimanches est retenu, le double plafond, condition sine qua non du soutien des organisations au projet, a été abandonné malgré sa faisabilité. Nos organisations proposaient de conserver le montant de 25 euros autorisé pour les commerces alimentaires de détail et la restauration, avec un plafond réduit pour la grande distribution (10 euros par exemple).

Cette mesure, également souhaitée par les émetteurs, est réaliste : elle a déjà été expérimentée et mise en place avec succès à la sortie du Covid, confirmant sa faisabilité et sa bonne compréhension par les Français

Le double plafond permettrait de redonner du sens au titre-restaurant qui a été vidé de sa substance en chèque "caddie", tout en préservant la flexibilité pour les consommateurs. Cette proposition est d'autant plus vitale que les titres-restaurant représentent 10 à 20% du chiffre d'affaires des commerçants de bouche, et jusqu'à 40% dans les zones d'entreprises.

Par ailleurs, le double plafond est une solution de compromis concédée par la restauration qui permettrait de concilier la liberté d'utilisation des titres-restaurant dans les différents canaux de distribution – restauration et grande distribution – tout en préservant l'objet initial et la nature de ce dispositif, ainsi que l'équilibre de son ouverture aux différents secteurs.

DES SECTEURS EN DIFFICULTE MEPRISE PAR LA REFORME

Le secteur de la restauration traverse une période critique avec des marges historiquement basses de 3% selon l'Observatoire Fiducial et une augmentation des défaillances d'entreprises de 20% au 3^{ème} trimestre 2024. Dans le même temps, la part de marché de la grande distribution dans les titres-restaurant est passée de 22,4% en septembre 2022 à 31,2% en mars 2025, tandis que celle des restaurateurs chutait de 9,2 points sur la même période, représentant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires détourné.



À propos de l'UMIH : Première organisation professionnelle représentant les cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin en rassemblant 68 % des entreprises syndiquées du secteur et 50% des salariés. Thierry Marx est le président confédéral depuis 2022

À propos du GHR : Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés

À propos du SNARR : Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide représente plus de 3000 adhérents répartis dans 260 enseignes, dont 98,4% sont des TPE/PME. Le secteur emploie 322 800 personnes directement et génère un chiffre d'affaires de 12,6 milliards d'euros.